

Démarche : Appel à projets DILCRAH 2025-2026 - département du Nord
Organisme : MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Sous l'égide de Monsieur Sébastien LECORNU, Premier ministre et de Madame Aurore BERGÉ, Ministre de l'Égalité, est lancé l'appel à projets local de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH). Il vise à accompagner les deux plans nationaux, le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023 – 2026) et le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023 -2026), à soutenir et encourager les initiatives de la société civile engagée contre les haines, les préjugés racistes, antisémites, LGBTphobes et/ou les discriminations liées à l'origine.

L'appel à projets local soutient les actions d'éducation, de prévention, de formation ainsi que celles relatives à la communication et à l'organisation d'événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine ainsi que la lutte contre la haine anti-LGBT+.

À l'heure où les haines continuent de progresser dans notre pays, avec plus de 16 000 infractions racistes, antisémites ou xénophobes enregistrées par les forces de sécurité intérieures en 2024 et que les infractions anti-LGBT+ ont progressé de 6%, l'engagement de la société civile en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme est complémentaire à l'action des pouvoirs publics.

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets local s'adresse d'abord aux structures dont l'objet principal est de lutter contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et/ou la haine anti-LGBT+. Elles peuvent être constituées de professionnels et/ou de bénévoles, de type associatif ou non. Peuvent donc notamment candidater les associations loi 1901, les établissements culturels, ainsi que les établissements scolaires et universitaires.

Quels projets peuvent être soutenus ?

Cet appel à projets local a pour but de soutenir les actions à portée territoriale qui s'inscrivent dans les objectifs des deux plans nationaux, le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023 – 2026) et le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023 -2026) :

Le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023/2026 dont les priorités sont les suivantes :

- 1 – Affirmer (la réalité et l'universalisme)
- 2 – Mesurer (le racisme, l'antisémitisme et les discriminations)
- 3 – Former (tous les acteurs)
- 4 – Sanctionner (les auteurs)
- 5 – Accompagner (les publics et les territoires)

Appel à projets DILCRAH 2025-2026 - département du Nord

Le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023/2026 dont les 5 axes prioritaires sont les suivantes :

- 1 – Nommer la réalité
- 2 – Mieux mesurer ces actes
- 3 – Garantir l'accès et l'effectivité des droits
- 4 – Sanctionner les auteurs et les actes LGBTphobes
- 5 – Développer notre stratégie européenne et internationale

Les projets présentés devront y faire clairement référence.

Sont ainsi éligibles les projets qui entrent dans les priorités suivantes :

- la lutte contre les préjugés et les stéréotypes racistes, antisémites et LGBTphobes, les actions à destination des jeunes, sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ;
- la promotion de ressources et d'informations ainsi que le développement des signalements contre les discours de haine sur internet ;
- la production de contenus en ligne visant à lutter contre la haine et le harcèlement raciste, antisémitique et/ou LGBTphobes ainsi que les discriminations liées à l'origine et à promouvoir la citoyenneté en ligne ;
- l'éducation à l'information et aux médias, la prévention des actes et de la réitération/récidive, la sensibilisation des partenaires sociaux et des acteurs du monde du travail, l'aide aux victimes ainsi que les actions de communication et l'organisation d'événements contre la haine et les discriminations ;
- la participation et/ou la valorisation des lieux d'histoire et de mémoire, y compris de mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions ;
- l'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et/ou la haine anti-LGBT+ ;
- les actions menées par les centres LGBT+ (hors fonctionnement qui bénéficient déjà d'un dispositif spécifique de financement hors appel à projets local) ;
- le développement de stages de citoyenneté et mesures de responsabilisation notamment en partenariat avec les lieux de mémoire et d'Histoire ;
- l'accompagnement des victimes de racisme, d'antisémitisme, de discriminations liées à l'origine et/ou de haine anti-LGBT+ ;
- la participation à la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme de mars 2026 ;
- la participation aux événements qui se dérouleront autour de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai et des marches des fiertés LGBT+.

ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTION(S) - Formulaire unique

Ce formulaire reproduit le CERFA N°12156*06.

La notice n° 51781#04 (en téléchargement ci-dessus) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le formulaire de compte-rendu financier est à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do, ou en téléchargement au bas de cette page.

Cocher la case correspondant à votre situation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

première demande

renouvellement d'une demande

1 - Identification de l'association

Nom - dénomination

Site internet

Numéro siren

Appel à projets DILCRAH 2025-2026 - département du Nord

Dénomination

Forme juridique

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture

Adresse du siège social

Adresse de gestion ou de correspondance (si différente)

Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Les statuts doivent être à jour et les représentants habilités à engager l'action de l'association clairement désignés (dont suppléance nommée)

Nom et prénom

Fonction

Téléphone

numéro joignable et/ou numéro de portable du représentant légal

Courriel

Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal) et ses coordonnées mail et portable

Nom et prénom

Fonction

Téléphone

Courriel

L'association est-elle

Appel à projets DILCRAH 2025-2026 - département du Nord

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

nationale

régionale

départementale

locale

2 - Relations avec l'administration

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, merci de préciser

Type d'agrément / attribué par / en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, date de publication au Journal Officiel

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

3 - Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, lesquelles?

4 - Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Moyens humains de l'association au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre de volontaires

Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)

Nombre d'adhérents

Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association

Nombre total de salariés

Dont nombre d'emplois aidés

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :

en euros

Budget prévisionnel de l'association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

5 - Budget prévisionnel de l'association

6 - Projet - Objet de la demande

Personne responsable de l'action

Nom et prénom

Fonction

Téléphone

Courriel

Appel à projets DILCRAH 2025-2026 - département du Nord

Présentation de l'action

Intitulé de l'action

Objectifs de l'action

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?
Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?
Quels sont les objectifs généraux?

Description de l'action

Public bénéficiaire

Caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action

(quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) - Préciser le(s) nom(s) du (des) territoire(s) concerné(s)*

- Préciser si votre action se déroule(en partie) en quartier prioritaire de la ville (QPV) ou sera délivrée auprès d'habitants en QPV

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet)

Bénévoles participants activement à l'action/projet

Nombre de personnes / Nombre en ETPT

Salarié(s) en CDI

Nombre de personnes / Nombre en ETPT

Salarié(s) en CDD

Nombre de personnes / Nombre en ETPT

Appel à projets DILCRAH 2025-2026 - département du Nord

Emploi(s) aidé(s)

Nombre de personnes / Nombre en ETPT

* Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Volontaire(s) (services civiques...)

Nombre de personnes / Nombre en ETPT

Date de mise en oeuvre prévue

(début)

Durée prévue

(nombre de mois ou d'année-s-)

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus

Informations complémentaires éventuelles

6 - Budget prévisionnel du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget prévisionnel de l'action

Budget détaillé à préciser ci-dessous.

Pièce(s) justificative(s) dépenses/recettes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document joint

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document joint

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document joint

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs

(honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.)

Appel à projets DILCRAH 2025-2026 - département du Nord

Pratiques tarifaires appliquées à l'action

(gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, participation financière des bénéficiaires de l'action, etc.)

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée

(exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Attestations

Nota bene

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e),

(nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

(nom de l'association)

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre ci-dessous le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

"Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants, c'est-à-dire déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations, en préfecture ou sous-préfecture) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (pièce à joindre ci-dessous) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières - en numéraire ou en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)* tel qu'indiqué dans la rubrique ci-dessous ;

Appel à projets DILCRAH 2025-2026 - département du Nord

*Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

montant total et cumulé d'aides publiques perçu

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

et déclare demander une subvention de (montant en euros)

- au titre de l'année ou exercice 2025,

- subvention qui sera versée, si elle est accordée, au compte bancaire de l'association.

Nom du titulaire du compte

Banque

Domiciliation

IBAN

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB

Pièces à joindre au dossier de demande de subvention

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts régulièrement déclarés

Si l'association est enregistrée dans le RNA, il n'est pas nécessaire de les joindre.

En cas de renouvellement : à fournir uniquement en cas de modification.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée

(composition du conseil, du bureau...)

En cas de renouvellement : à fournir uniquement en cas de modification.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire

Appel à projets DILCRAH 2025-2026 - département du Nord

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Comptes approuvés au dernier exercice clos

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un

Notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le cas échéant, la référence de la publication au JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plus récent rapport d'activité approuvé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Contrat d'engagement républicain

Document à déposer signé.

Compte rendu financier de l'action financée en N-1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le compte rendu financier de subvention si le porteur de projet a été subventionné pour une action déployée au cours de l'année n-1.